



Préambule

En cohérence avec sa mission d'intérêt général de financement des TPME au service du développement économique du Maroc, et dans le respect de l'exigence de rentabilité, Finéa s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) structurée, ambitieuse et porteuse de croissance durable. L'établissement s'est, dans cet objectif, doté d'une Charte RSE en 2018.

L'un des quatre piliers d'engagement de cette Charte RSE porte sur l'enjeu « Partenaire économique responsable ». En ligne avec cet engagement, Finéa a décidé d'adopter une Politique d'Achats Responsables pour contribuer à sa démarche de responsabilité et améliorer ses performances sociales, environnementales et économiques. Elle se veut un facteur mutuel –pour Finéa et ses fournisseurs– de progrès et d'innovation. Cette Politique d'Achats Responsables vise également à renforcer et préserver durablement l'image d'éthique et d'intégrité de l'établissement.

Elle consiste à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le juste besoin, les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de la réponse apportée à ce besoin (Partie 1), tout en veillant à l'équilibre des relations entre l'établissement et ses fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques (Partie 2).

Cette politique a été validée par le Comité de direction de l'établissement. Finéa s'engage ainsi à intégrer des dispositions permettant sa mise en œuvre dans ses procédures d'achat.

Partie 1 – Engagements des fournisseurs vis-à-vis de Finéa

Finéa souhaite promouvoir les fournisseurs qui lui permettent de préserver sa réputation et de respecter au mieux ses engagements de Responsabilité Sociale et Environnementale, en respectant des critères éthiques, sociaux et environnementaux de même que la santé et la sécurité.

○ Engagement 1 – Assurer une conformité au droit marocain et au droit international

La première exigence en matière d'éthique des affaires consiste à appliquer les lois en vigueur au Maroc. Finéa est particulièrement vigilante sur la situation de ses fournisseurs vis-à-vis de leurs obligations sociales et fiscales.

○ Engagement 2 – Respecter les exigences d'éthique des affaires

- **Lutte contre la corruption** – le fournisseur doit lutter fermement contre toute forme de corruption dans ses relations avec Finéa. Dans le cadre d'une relation d'achat, aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée aux collaborateurs Finéa impliqués dans la décision. Cette pratique pourrait être considérée comme un « pot de vin » et expose le prestataire à la radiation ;
- **Prévention des conflits d'intérêt** – les collaborateurs de Finéa en charge des achats s'abstiennent d'entretenir avec les fournisseurs des relations personnelles qui contreviendraient à leur indépendance de décision. Dans l'éventualité où la situation se présenterait (ex. liens familiaux, relation amicale antérieure), le collaborateur se doit de déclarer le conflit d'intérêt à sa Direction qui s'attachera à le gérer au mieux ;
- **Respect de la concurrence** – le fournisseur doit prohiber tout échange d'information confidentielle, ainsi que toute entente formelle ou informelle, ou tentative d'entente avec des concurrents visant à fixer des prix ou des conditions de vente, à se partager un marché de Finéa ;
- **Fraudes et blanchiment d'argent** – le fournisseur doit s'acquitter de l'ensemble des impôts, taxes et charges dues. Finéa doit refuser tout engagement avec une société suspectée de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Elle s'engage ainsi à alerter les autorités compétentes si le cas se présente.

○ Engagement 3 – Respecter les exigences sociales, santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir à leurs collaborateurs un environnement de travail sûr et sain afin d'éviter les accidents de travail et les impacts sur leur santé. Ils doivent prendre des mesures préventives contre les accidents et les maladies professionnelles.

Le temps hebdomadaire de travail maximal, les jours de repos et les pauses doivent correspondre aux dispositions légales en vigueur au Maroc.

Celles-ci doivent être considérées comme le minimum à respecter. Les fournisseurs doivent par ailleurs respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU 1948) et les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ceci vaut pour les activités du fournisseur au Maroc comme à l'étranger.

Plus spécifiquement, Finéa attend de ses fournisseurs le respect des dispositions suivantes :

- **Liberté d'expression** – les employés communiquent librement avec leur hiérarchie concernant leurs conditions de travail, leur rémunération..., et ceci sans crainte de représailles, intimidation ou harcèlement. L'entreprise respecte le droit syndical marocain ;
- **Travail des enfants** – l'âge minimum au travail ne doit, en aucun cas, être inférieur à 16 ans quel que soit le type d'activité, en conformité avec le droit marocain ;
- **Travail forcé** – toute forme de collaboration avec des fournisseurs qui soumettent leurs employés au travail forcé, à la servitude ou à l'esclavage est proscrite. La rétention des papiers d'identité, passeport, attestation de formation, permis de travail ou tout autre document est également proscrite ;
- **Discrimination** – les fournisseurs s'engagent à traiter tous leurs collaborateurs de manière équitable, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat ;

- **Mauvais traitements** – tous les employés des fournisseurs doivent être traités avec dignité et respect. Toute forme de traitements inhumains ou de harcèlement physique, psychique, sexuel ou verbal, de contrainte physique ou mentale ainsi que de châtiments corporels, est proscrite.
- o **Engagement 4 – Respecter les exigences environnement**
 - **Impact des produits-services vendus à Finéa** – dans ses décisions d’achat, Finéa s’engage à tenir compte des performances environnementales des produits ou services acquis, tout au long de leur cycle de vie, en privilégiant les produits et services qui limitent le plus possible leurs impacts (efficacité énergétique, recyclabilité, consommation de ressources naturelles...), en se référant à des programmes d’étiquetage fiables et efficaces, vérifiés de manière indépendante, ou à d’autres programmes de vérification, tels que des ecolabels ;
 - **Impact des interventions conduites pour Finéa** – lors des interventions pour le compte de Finéa (ex. aménagement d’agences), les fournisseurs auront à cœur de maîtriser leurs impacts environnementaux (économies d’eau, d’électricité, limitation des émissions de poussières atmosphériques, aération et maîtrise des émissions de CO2, gestion responsable des déversements et des déchets).

Partie 2 – Engagements de Finéa vis-à-vis de ses fournisseurs

La responsabilité de Finéa s’entend également vis-à-vis de ses fournisseurs auprès desquels elle prend des engagements forts visant à :

- assurer un comportement responsable dans la relation fournisseur ;
- améliorer durablement la qualité des relations avec eux ;
- contribuer, par ses achats, à la compétitivité de son écosystème de fournisseurs.

o Engagement 5 – Garantir le respect des règles de concurrence

Les procédures d’achat de Finéa visent à instaurer un processus de sélection équitable, en créant les conditions d’une concurrence libre et loyale, et assurant un traitement équitable des candidats-fournisseurs dans le cadre de ses appels d’offres.

La sélection et l’évaluation des fournisseurs sont réalisées à l’aide de critères prédéfinis et explicités dans les cahiers des charges des appels d’offres.

Les procédures d’achat en vigueur chez Finéa assurent la traçabilité des actes achats : les acheteurs doivent pouvoir justifier auprès des instances de contrôle interne ou externe leurs choix et décisions. Sur demande, les candidats non-retenus peuvent obtenir des explications sur le choix effectué.

Finéa s’engage à respecter le caractère confidentiel des informations communiquées par les fournisseurs et candidats.

o Engagement 6 – Respecter les délais de paiement

Finéa s’engage à tout mettre en œuvre pour régler ses fournisseurs dans les délais contractuels et légaux, dans la mesure où la prestation ou le bien livré sont conformes aux exigences convenues entre les parties.

o Engagement 7 – Maîtriser les risques de dépendance réciproque

Finéa est attentive à réduire les risques de dépendance réciproque avec les fournisseurs, en veillant à ne pas avoir un poids trop élevé dans les carnets de commandes de ses fournisseurs et réciproquement.

Le taux de dépendance économique d’un fournisseur à l’égard de Finéa (part du chiffre d’affaires réalisé avec Finéa / chiffre d’affaires global annuel du fournisseur) ne devrait idéalement pas excéder 30%.

Dans le cas d’une dépendance constatée, Finéa s’emploie à réduire cette dépendance, en relation le cas échéant avec le fournisseur concerné.

- **Engagement 8 – Favoriser la médiation des litiges et permettre l’alerte éthique**
 - **Médiation** – afin de favoriser, autant que possible, la résolution à l’amiable d’éventuels litiges avec ses fournisseurs, la Direction Générale de Finéa assure une fonction de médiation interne. Dans ce cas, elle peut être saisie à l’adresse suivante : moyensgeneraux@finea.ma ;
 - **Alerte éthique** – Finéa respecte les principes du Code déontologique du Groupe CDG. Tout manquement significatif de sa part à ces principes constaté dans le cadre d’une relation fournisseur, doit être signalé via le courriel moyensgeneraux@finea.ma. Ces informations sont traitées dans une instance spécifique sous la responsabilité du Comité de direction.

- **Engagement 9 – Contribuer au développement des territoires et des TPME marocaines**
 - **Territoires d’implantation** – par ses achats, Finéa s’engage à promouvoir les fournisseurs des territoires où elle est implantée, dans le respect des règles de concurrence loyale, notamment en améliorant la connaissance mutuelle ;
 - **TPME marocaines** – en cohérence avec sa mission au service des TPME marocaines, Finéa s’engage à favoriser l’accès de ces entreprises à ses marchés grâce à des mesures telles que la simplification administrative ou l’allotissement, par exemple.